
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 25 MAI 2023

Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,

DELIBERATION N°6

Effectif du Conseil

d'Administration : 17

Date de convocation : 19 mai 2023

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 31 mai 2023

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT
DE COMMANDES
ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS,
CCAS DE NIORT, DIVERSES COMMUNES DE
L'AGGLOMERATION, CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES DEUX-SEVRES, SDIS DES DEUX-SEVRES,
I.I.B.S.N**

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE
GROUPEMENT**

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VACKER, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme AUMONIER, Mme BARATON, M. CHALET.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO, Mme ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD, Mme DI MEGLIO, qui a donné pouvoir à Mme NADAL, M. FERON, qui a donné pouvoir à Mme BARATON, M. BAUDIN qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

ABSENT : M. Jean-Louis GAY qui a démissionné le 31 mars 2023.

Monsieur le Président expose :

Dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat, la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Conseil départemental des Deux-Sèvres, le service Départemental d'incendie et de secours des Deux Sèvres, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (I.I.B.S.N), le Centre communal d'Action Sociale de Niort, un certain nombre de communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais, ont souhaité constituer un groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Pour ce groupement, les collectivités pourront rationaliser leurs achats publics. Il aura pour objectif de permettre :

- une harmonisation des pratiques et des coûts d'achat ;
- une mutualisation des compétences en termes d'achat et de marché ;
- une prise en compte de critères liés au respect de l'environnement.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'au 31 décembre 2027.

La Communauté d'Agglomération du Niortais est coordonnateur de ce groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe. Le marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre. Il commencera au 1^{er} janvier 2024 et prendra fin au 31 décembre 2027.

Le montant concerné pour l'ensemble des membres du groupement est estimé entre 180 000,00 € HT et 220 000,00 € HT par an.

Il est donc demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ADHERER** au groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives ;
- **APPROUVER** la convention constitutive de ce groupement et autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à la signer ;
- **AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais, en tant que coordonnateur, à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents à intervenir pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

- *Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.*

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non participé : 0
- Excusé : 0

Pour extrait conforme
NIORT, le 31 mai 2023
Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président

SIGNE

Nicolas VIDEAU